



Meilleures pratiques en matière de formation des juges et des procureurs

Catégorie de la pratique: programme ou plan de formation innovant dans un domaine donné

Type de pratique: excellente efficace

Pays: Angleterre et pays de Galles

Avril 2014

Intitulé de la pratique	Planification d'un programme de formation annuel complet et axé sur les besoins
<i>Principales caractéristiques</i>	<p>L'École de la magistrature (<i>Judicial College</i>) d'Angleterre et du pays de Galles déclare publiquement, dans son document de stratégie, que ses activités de formation seront organisées sur la base de trois éléments principaux pour la formation judiciaire:</p> <ul style="list-style-type: none">▪ le droit matériel, les éléments de preuve, la procédure et, le cas échéant, les compétences thématiques;▪ l'acquisition et l'amélioration de compétences judiciaires, y compris, le cas échéant, les compétences de direction et de gestion;▪ le contexte social dans lequel le jugement s'inscrit.
<i>Coordonnées de l'institution</i>	<p>École de la magistrature (<i>Judicial College</i>) Ministère de la justice, 102 Petty France Londres SW1H 9LJ Royaume-Uni Téléphone: + 44 203 334 0700</p>

	<p>Fax: + 44 203 334 5485</p> <p>Courriel: magistrates@judiciary.gsi.gov.uk</p> <p>Site internet: http://www.judiciary.gov.uk/training-support/judicial-college</p>
<p><i>Autres commentaires</i></p>	<p>Il est désormais largement reconnu dans toute l'Europe que la formation des juges et des procureurs ne devrait pas reposer uniquement sur les <i>compétences techniques</i> (thèmes juridiques et purement judiciaires) mais qu'elle devrait également porter sur des <i>compétences plus générales</i> (approches pluridisciplinaires, autres domaines de connaissances, éthique, rhétorique, communication, formation aux médias, entraînement de la mémoire, formation vocale, médiation, psychologie du témoignage, etc.). L'EXCELLENTE EFFICACE susmentionnée (10 – i) donne de bons exemples de la manière dont une approche de ce type devrait être adoptée.</p>

Source: Projet pilote – Formation judiciaire européenne: «*Lot 1 – Étude sur les bonnes pratiques en matière de formation des juges et des procureurs*», réalisée par le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ)